L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 31 JANVIER 1855.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Rédacteurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUPOUY.
E. DUVERNOIS. S. HARBY.
N° 62, RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN 31 JANVIER.

COMMERCE DES ETATS-UNIS.

Les tableaux statistiques publiés officiellement par le gouvernement des Etats-Unis présentent des détails tout nouveaux et d'un grand intérêt. Ce n'est pas que nous prétendions y chercher les causes de la crise qui a frappé notre commerce, ou y trouver un enseignement pour l'avenir. Il y a longtemps que les hommes sérieux ont apprécié notre situation actuelle, comme ils nous l'avaient prédite dès le printemps dernier; mais l'expérience ne se donne pas, elle s'achète, et les accidents n'ont pas le privilége de le payer moins cher que les individus. Nous ne voulons donc que grouper ensemble quelques chiffres, résultats acquis, dont nous laisserons au lecteur le soin de tirer ses propres conclusions.

Nous ne remonterons pas au delà de 1850 Il ne faut pas oublier que l'année fiscale des Etats-Unis se termine au 30 juin.

IMPORTATIONS.

	Marchandises.	*Espèces.*
1850	173,509,596	4,628,799
1851	210,771,240	5,433,592
1852	207,849,280	5,505,044
1853	268,977,283	4,901,382
1854	292,876,091	6,906,162

La différence dans les importations de marchandises entre ces années est fort remarquable; mais nous ferons observer que la progression n'est pas régulière, car tandis que l'année 1853 offre une augmentation de $56,336,847 sur celle qui la précède, cet excédant, en 1854, n'atteint que le chiffre de $25,096,808.

EXPORTATIONS.

Marchandises.

Du pays.	Etrangères.	Espèces.
1850	134,900,833	9,479,493	7,023,994
1851	178,620,138	10,295,121	29,479,758
1852	154,931,147	10,037,043	43,674,135
1853	189,989,162	13,096,313	37,486,875
1854	215,157,504	21,441,137	41,429,422

Ces chiffres font voir une augmentation dans les exportations de marchandises du pays de $55,957,342 par l'année 1853; qui ajoutés à la différence entre les réexportations de cette année et celle de 1853, font ressortir l'excédant de cette année à $33,853,566, c'est-à-dire à presque l'équivalent de l'augmentation des importations.

La colonne des espèces présente des anomalies. Le chiffre total se compose de $39,069,570 produit des Etats-Unis; le reste appartient à l'Etranger. Les exportations d'espèces de l'année dernière ont excédé les importations de $34,516,281. Ce chiffre représenterait donc à peu près la balance du commerce à l'étranger, mais que deviendrait alors notre compte de fret et de profits sur nos exportations. Nous ne pouvons prétendre à ce que la balance de nos importations sur nos exportations soit en notre faveur, car ce serait une preuve que nous ne lenons que des affaires ruineuses.

Quelques articles de nos exportations ont donné une moyenne au-dessus de celle des années précédentes, quant aux prix. Tels sont le tabac et le riz. Pour le premier de ces articles, il faut excepter l'année 1851 qui paraît avoir été une année exceptionnelle, quant au chiffre de l'exportation, et à la valeur moyenne.

EXPORTATION DE TABAC.

	Boucauts	Valeur.	Moyenne du boucaut.
1850	145,728	$ 9,951,023	$ 68 28
1851	93,945	9,219,251	98 09
1852	127,097	10,031,883	78 17
1853	159,853	11,319,319	70 81
1854	126,107	10,016,046	79 42

EXPORTATION DE RIZ.

	Tierces.	Valeur.	Moyenne du tierçon.
1850	127,069	$ 2,631,557	$ 20 71
1851	105,590	2,170,927	20 63
1852	119,733	2,470,109	20 63
1853	87,707	1,857,658	24 48
1854	105,025	4,634,127	25 05

Il existe, entre le travail des districts manufacturiers et le prix des céréales et provisions, une telle affinité que nous présentons ensemble les tables de nos exportations de coton et des nécessaires de la vie.

	Coton en livres.	Valeur.
1850	348,051,373	$ 71,984,616
1851	347,660,434	112,315,317
1852	411,253,040	87,965,732
1853	369,860,094	109,436,404
1854	420,485,710	92,586,220

	Céréales et provisions.	Farine.
1850	$ 26,051,373	$ 6,928,799
1851	21,946,651	997,227,089	119,315,317
1852	25,857,027	1,093,230,639	87,965,732
1853	32,983,322	1,111,557,370	109,436,404
1854	65,961,940	967,833,106	92,586,220

Nous terminerons ces tableaux, en donnant le chiffre des importations de quelques-uns des principaux articles de notre commerce avec l'étranger. Il est évident qu'ils ne consistent qu'en produits manufactures.

	Laines	Cotons	Fers.
1852	$17,346,184	17,719,741	18,863,569
1853	22,051,324	26,412,243	26,993,062
1854	31,119,654	32,477,106	28,288,241

Pour donner ses chiffres qui précèdent toute leur signification, il serait à désirer que nous puissions mettre sous les yeux du lecteur la valeur des produits de nos propres manufactures, afin d'apprécier l'action du tarif sur notre industrie, mais les renseignements nous manquent entièrement. Nous ferons donc une seule observation, c'est que l'on peut remarquer une progression régulière dans ces trois articles, qui forment bien près du tiers de chiffre total de nos importations.

Exposition française.

Nous avons reçu, de la commission de l'Exposition de Paris, une circulaire qui contient quelques instructions adressées aux exposants. Elles sont surtout relatives aux ouvrages qui relèvent de la section des beaux arts.

L'Exposition admettra: Tableaux, dessins, aquarelles, pastels, miniatures, émaux, porcelaines, gravures, lithographies; œuvres de sculpture, de gravure en médailles; d'architecture, &c.

Ne pourront être admis: les tableaux et autres objets sans cadre; les sculptures en terre non cuite, les ouvrages anonymes et les copies.

Les ouvrages des artistes étrangers seront jugés préalablement par les comités nationaux institués à cet effet. Ils devront être envoyés avec l'autorisation et le cachet de ces comités.

Les ouvrages des artistes français résidant à l'étranger, seront soumis à un jury français.

Enfin les ouvrages des artistes français, à l'exception de ceux qui sont désignés par le jury international, ne pourront être admis à l'Exposition qu'après avoir été soumis à un jury spécial.

Les tableaux et autres ouvrages de peinture, dessins, aquarelles, pastels, miniatures, émaux, porcelaines, gravures, lithographies, œuvres de sculpture, de gravure en médailles, d'architecture, &c., ne pourront être admis: les tableaux et autres objets sans cadre; les sculptures en terre non cuite, les ouvrages anonymes et les copies.

Les ouvrages des artistes étrangers seront jugés préalablement par les comités nationaux institués à cet effet. Ils devront être envoyés avec l'autorisation et le cachet de ces comités.

Les ouvrages des artistes français résidant à l'étranger, seront soumis à un jury français.

Enfin les ouvrages des artistes français, à l'exception de ceux qui sont désignés par le jury international, ne pourront être admis à l'Exposition qu'après avoir été soumis à un jury spécial.

Les tableaux et autres ouvrages de peinture, dessins, aquarelles, pastels, miniatures, émaux, porcelaines, gravures, lithographies;